

**DREAL PACA/STIM/UAPTD**  
Actualités techniques et réglementaires/ Lettre de l'unité UAPTD /Janvier 2018

**Sommaire : pages : 1-2**

Actualités techniques et réglementaires nationales	Actualités techniques et réglementaires régionales
<b><u>MOBILITE</u></b> page : 3	
Loi de finances n°2017-1837	AGAM- Mobilité
Projet de loi d'orientation des mobilités	
<b><u>TRANSPORTS DE VOYAGEURS</u></b> page : 4-5	
Ministère - priorités SNCF/Audit technique/gares françaises.	
CEREMA - guide/gares routières.	
<b><u>TRANSPORTS DE MARCHANDISES/LOGISTIQUE</u></b> page : 6	
<b>► Transports de marchandises :</b>	<b>► Transport de marchandises :</b>
Arrêté du 11 décembre 2017	Ateliers régionaux de la logistique
Véhicules Utilitaires Légers	Entreprise chinoise/Fos-sur-Mer.
Ministère/CGDD- prix des transports du fret	Conjoncture.
Aides aux ITE	Publication/Delta du Rhône.
	<b>► Logistique :</b>
	Ateliers de la logistique.
<b><u>SECURITE ROUTIERE</u></b> page : 7	
Code de la route	Chiffres clefs
Grandes lignes/gouvernement	Bilan annuel
Campagnes ministérielles /accidentologie	
Audition Sénat	
<b><u>OBSERVATOIRE REGIONAL DE PACA (ORT PACA)</u></b> page : 8	

	Revue de presse
	Journal des transports
<b><u>INNOVATION</u></b> page : 9	
Mission « stratégie/véhicules autonomes ».	
Projet d'Investissement d'Avenir.	
<b><u>QUALITE DE L'AIR/CLIMAT</u></b> page : 10	
Décret n° 2017-1851	
Ministère/Paquet solidarité climatique	
ADEME/ Bilan PIA	
Ministère/Indicateurs SNCB	

## MOBILITE

### **Actualités techniques et réglementaires nationales :**

La loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 parue au journal officiel peut être consultée à cette adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr>

« Par décisions du 28 décembre 2017, le Conseil constitutionnel a confirmé la conformité des principales dispositions des projets de loi de finances pour 2018 et de la loi de finances rectificative pour 2017 » : <https://www.economie.gouv.fr/conseil-constitutionnel-valide-quasi-totalite-projet-loi-finances-2018>.

Vous pouvez consulter des informations à ces adresses :

- [https://minefi.hosting.augure.com/Augure\\_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=AFBF7F32-8BA8-4CAF-8465-4E2B2A9F0702&filename=275-145%20-%20CP%20%C3%A9cisions%20CC.pdf](https://minefi.hosting.augure.com/Augure_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=AFBF7F32-8BA8-4CAF-8465-4E2B2A9F0702&filename=275-145%20-%20CP%20%C3%A9cisions%20CC.pdf) ;
- <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2017/2017-758-dc/decision-n-2017-758-dc-du-28-decembre-2017.150481.html>.

Le projet de loi précité fait suite aux Assises nationales de la mobilité : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/invitation-presse-cloture-des-assises-nationales-mobilite-programme-detaille>.

Vous pouvez consulter un dossier de presse sur les Assises à cette adresse :

[https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.12.13\\_dossier\\_de\\_presse\\_assises\\_nationales\\_de\\_la\\_mobilite.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.12.13_dossier_de_presse_assises_nationales_de_la_mobilite.pdf).

Vous pouvez consulter des éléments sur le lancement de la nouvelle politique de mobilité à cette adresse : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/mouvement-nouvelle-politique-mobilite-est-lance> ;

### **Actualités techniques et réglementaires régionales :**

L'AGAM a élaboré un document concernant la mobilité dans le centre ville de Marseille : [http://www.agam.org/fileadmin/ressources/agam.org/publications/Regards/Regards\\_de\\_l\\_Agam\\_n\\_66\\_-\\_MOBILITES-\\_Mobilite\\_dans\\_le\\_centre-ville\\_de\\_Marseille.pdf](http://www.agam.org/fileadmin/ressources/agam.org/publications/Regards/Regards_de_l_Agam_n_66_-_MOBILITES-_Mobilite_dans_le_centre-ville_de_Marseille.pdf).

## TRANSPORTS DE VOYAGEURS

### **Actualités techniques et réglementaires nationales :**

Des priorités ont été fixées à la SNCF par madame Elisabeth Borne, ministre en charge des transports. « Madame la ministre chargée des Transports a demandé à la SNCF de procéder à un audit des gares et de proposer des correctifs : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr).

Vous pouvez consulter un communiqué de presse de janvier 2018 à cette adresse :

[https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.01.08\\_sncf\\_mobilites\\_et\\_reseau.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.01.08_sncf_mobilites_et_reseau.pdf).

### Quelques extraits du communiqué de presse pré-cité:

- « Dès 2018, ce sont 5,2 milliards d'euros qui seront consacrés à l'entretien et la régénération du réseau ferroviaire, soit près du double d'il y a dix ans. Cette année, ce sont plus de 1 600 chantiers qui seront conduits sur le réseau ».
- « L'année 2018 sera celle de la mise en œuvre par la SNCF d'un programme d'actions fortes sur les trois fondamentaux de son action que sont la sécurité, la robustesse du service et l'information des voyageurs ».
- « La SNCF a proposé de publier quotidiennement, à partir de janvier 2018, la régularité observée pour les trains TER, Transilien, Intercités et TGV ».
- « Cette publication, permettra de connaître, la régularité par ligne ou par axe, des 15 000 trains qui circulent sur le réseau français».
- «Les résultats par lignes, par régions et par axes seront accompagnés d'informations sur les causes des incidents ».

« Le 16 janvier 2018, les sénateurs ont débattu en séance publique de la situation de la SNCF et de son avenir en présence de madame la ministre Elisabeth Borne chargée des transports ». Vous pouvez trouver des informations à cette adresse : <http://www.senat.fr>. « Le 20 janvier 2018, madame Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports a été auditionnée par le Sénat » : <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20170717/devdur.html>.

Le CEREMA a élaboré un guide complet sur les gares routières. Il est consultable à cette adresse : <http://www.cerema.fr/gares-routieres-un-guide-complet-du-cerema-pour-a2442.html>.

**OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS DE LA REGION PACA  
(ORT PACA)**

Les journaux des transports peuvent être consultés à cette adresse :

[https://www.ort-paca.fr/IMG/pdf/journal\\_des\\_transports\\_n99.pdf](https://www.ort-paca.fr/IMG/pdf/journal_des_transports_n99.pdf).

La revue de presse de l'ORT PACA peut être consultée à cette adresse : <https://www.ort-paca.fr/-Revue-de-presse-> .

## TRANSPORTS DE MARCHANDISES/ LOGISTIQUE

### **Actualités techniques et réglementaires nationales :** **TRANSPORTS DE MARCHANDISES**

L'arrêté du 11 décembre 2017 portant octroi d'une licence d'entreprise ferroviaire est paru au journal officiel.

« Par application des dispositions des titres Ier et II du décret du 7 mars 2003 susvisé, il est délivré à la société Transifer une licence d'entreprise ferroviaire valable pour effectuer des services de transport de marchandises et de traction. » : extraits des dispositions du texte : <https://www.legifrance.gouv.fr/>.

### **Actualités techniques et réglementaires régionales :**

#### **FRET/ LOGISTIQUE**

Les ateliers de la logistique sont lancés dans la continuité de la Stratégie nationale logistique déclinée au niveau régional. De nombreux acteurs des secteurs public et privé ont été invités à y participer.

Vous pouvez trouver des informations à cette adresse : <https://www.ort-paca.fr/Recrutement-pour-les-ateliers>.

«Au troisième trimestre 2017, les prix du transport de fret évoluent de façon contrastée en fonction des modes de transport. Ils sont en hausse pour le transport maritime (+ 0,7 %) et pour le transport ferroviaire (+ 0,5 %). En revanche, les prix du transport routier (- 0,2 %), du transport aérien (- 0,2 %) et du transport fluvial (-0,2%) décroissent légèrement ».

«Dans les activités logistiques, les évolutions de prix sont variables. Les prix s'accroissent faiblement pour la manutention (+ 0,2 %) et sont stables pour l'entreposage (+ 0,0 %). Alors que les prix des autres services de poste et de courrier (- 1,0 %) et de messagerie- fret express (-0,3%) diminuent » : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/67>.

«Un accord a été signé pour l'accueil par le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) de l'usine Quechen Silicon Chemica sur son périmètre » :

<http://www.marseille-port.fr/fr/Content/Documents/2018/Presse/Communiqu%C3%A9%20de%20presse-Quechen%209%20janvier%20fran%C3%A7ais%202018.pdf>.

L'AGAM a élaboré un document sur le delta du Rhône qui peut être consulté à cette adresse : [http://www.agam.org/fileadmin/ressources/agam.org/publications/Regards/Regards\\_de\\_l\\_Agam\\_n\\_68 - TERRITOIRE - Delta Rhodanien.pdf](http://www.agam.org/fileadmin/ressources/agam.org/publications/Regards/Regards_de_l_Agam_n_68_-_TERRITOIRE_-_Delta_Rhodanien.pdf).

## SECURITE ROUTIERE

### **Actualités techniques et réglementaires nationales :**

Vous pouvez consulter le Code la route : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074228&dateTexte=20180118>.

Les grandes lignes ont été fixées par le gouvernement en matière de sécurité routière. Monsieur le Premier ministre a réuni le 9 janvier 2018 le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) ». Un plan de mesures visant à refaire de la sécurité routière un engagement de première importance a été lancé ».

« Trois axes majeurs ont été retenus :

- l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière,
- la protection de l'ensemble des usagers de la route,
- l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière ».

« Ces trois axes renvoient à 18 mesures fortes dont la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central, une plus grande sévérité pour les conduites addictives et l'usage des téléphones mobiles en conduisant, et une protection accrue des piétons » :

[http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/01/dossier\\_de\\_presse\\_-\\_comite\\_interministeriel\\_de\\_la\\_securite\\_routiere\\_-\\_mardi\\_9\\_janvier\\_2018.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/01/dossier_de_presse_-_comite_interministeriel_de_la_securite_routiere_-_mardi_9_janvier_2018.pdf).

Concernant la réduction à 80 kilomètres heures de la vitesse autorisée, le Sénat demande des explications complémentaires à monsieur le Premier ministre : <http://www.senat.fr/presse/cp20180111a.html>.

La Commission des Lois et la Commission de l'aménagement des territoires et du développement durable du Sénat procéderont à l'audition de monsieur le délégué interministériel à la sécurité routière le 24 février 2018 : [https://www.senat.fr/commission/dvpt\\_durable/index.html](https://www.senat.fr/commission/dvpt_durable/index.html).

Le baromètre de novembre 2017 en matière d'accidentologie peut être consulté à cette adresse : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/l-observatoire-national-interministeriel-de-la-securite-routiere/accidentalite-routiere/barometres-mensuels>.

### **Actualités techniques et réglementaires nationales :**

Les chiffres clés 2016 peuvent être consultés à cette adresse : [http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/chiffres\\_cles\\_2016.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/chiffres_cles_2016.pdf).

Le bilan annuel 2016 de la sécurité routière en région PACA peut être consulté à cette adresse : [http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bilan\\_annuel\\_2016.pdf](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_annuel_2016.pdf).



## INNOVATION

### **Actualités techniques et réglementaires nationales :**

« Une mission a été confiée à Madame Idrac, qui a été nommée haut responsable pour la stratégie nationale de développement des véhicules autonomes. Un premier rendu des travaux sera présenté au Comité exécutif du Conseil National de l'Industrie sous 6 mois » :

- <https://www.entreprises.gouv.fr/conseil-national-industrie> ;
- [https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions\\_services/conseil-national-industrie/PDF/Dossier de presse - Notre ambition pour l%27industrie - 20.11.2017.pdf](https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/conseil-national-industrie/PDF/Dossier_de_presse_-_Notre_ambition_pour_l%27industrie_-_20.11.2017.pdf).

Source : Conseil National de l'Industrie du 20 novembre 2017. Vous pouvez trouver des informations à cette adresse : [www.gouv.fr](http://www.gouv.fr).

« Le Concours d'innovation est un dispositif de soutien financé par le Programme d'investissements d'avenir (PIA) visant à soutenir des projets innovants portés par des start-up et PME et conduisant à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine pouvant prétendre notamment à une envergure mondiale ».

« Il permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation et contribue à accélérer le développement et la mise sur le marché de solutions et technologies innovantes. Le concours d'innovation ouvre le 12 décembre 2017 et se clôt le 13 mars 2018 » :

extraits de : <http://www.ademe.fr/actualites#actualite-225322>.

## QUALITE DE L'AIR/CLIMAT

« Le décret n° 2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants est paru ».

Notice du texte : « le décret :

- modifie les conditions d'attribution et les montants des aides à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants.
- Il supprime le bonus écologique des véhicules hybrides rechargeables.
- Il abaisse également le montant maximal de la prime à la conversion pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables ainsi que le plafond du bonus écologique pour les véhicules à moteur à deux ou trois roues et des quadricycles à moteur électrique neuf qui n'utilisent pas de batterie au plomb.
- L'acquisition des véhicules à moteur à deux ou trois roues et des quadricycles à moteur électrique neuf dont le moteur est doté d'une puissance maximale nette supérieure ou égale à 3 kW devient éligible à une prime à la conversion.
- Par ailleurs, les conditions d'éligibilité relatives au véhicule à mettre au rebut pour la prime à la conversion et les modalités d'attribution de cette prime pour des véhicules thermiques neufs ou d'occasion sont étendues.
- Enfin, le décret modifie les conditions du bénéfice de l'aide pour les cycles à pédalage assisté » : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/12/29/TRER1733433D/jo/texte> .

« Les mesures du paquet solidarité climatiques entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Avec le Plan climat, la France s'est engagée à rendre la mobilité propre accessible à tous notamment. Parmi ces mesures figure le lancement de la prime à la conversion pour accélérer les sorties du parc de véhicules à essence ». Vous pouvez consulter les informations sur ce thème à cette adresse : <http://www.gouvernement.fr/argumentaire/paquet-solidarite-climatique-quatre-mesures-concretes-pour-les-foyers-modestes>.

L'ADEME a présenté le bilan du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) : <http://www.caissedesdepots.fr/investissements-davenir>.

« Monsieur le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot a annoncé le 22 janvier 2018 la première publication des 184 indicateurs de suivi de la Stratégie nationale bas-carbone » : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) .